



PRS 2023-2033 : Suivi et mise en œuvre

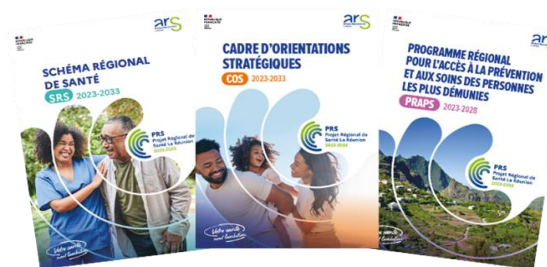
Comité de suivi : La sante mentale
ARS La Réunion

Saint-Paul · Vendredi 19 avril 2024

Déroulé

1. Le Projet Régional de Santé 2023-2033 en quelques mots
2. Modalités de suivi du PRS
3. Présentation de la thématique abordée
4. Proposition de programmation des actions 2024-2025
5. Les indicateurs associés
6. Échanges / questions diverses

Le Projet Régional de Santé en quelques mots

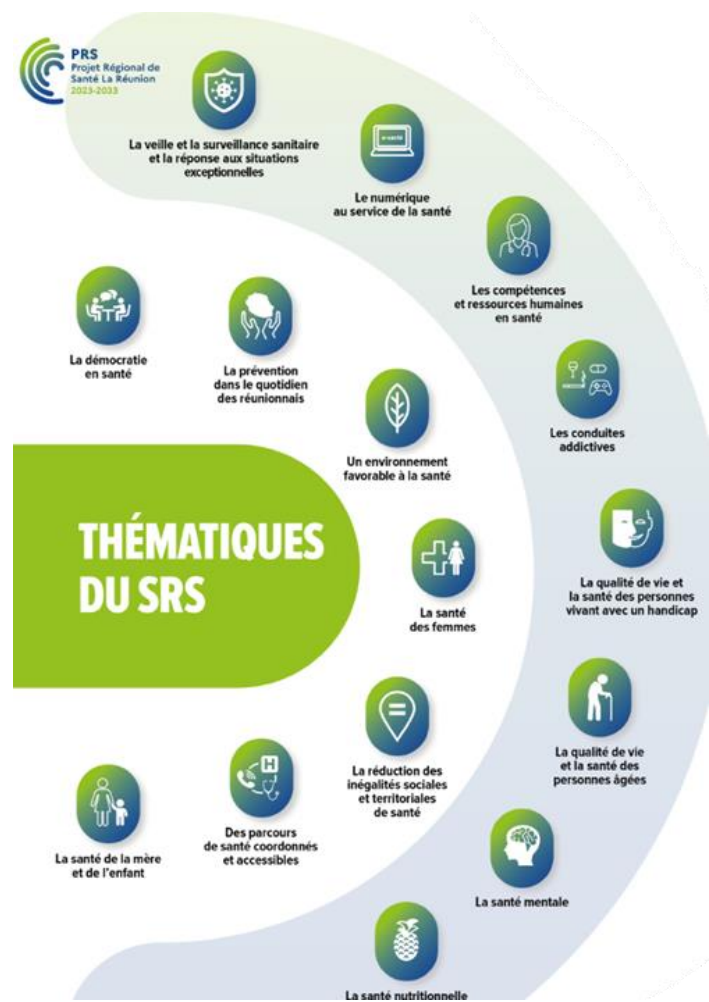


PRS – Adoption et avis réglementaires

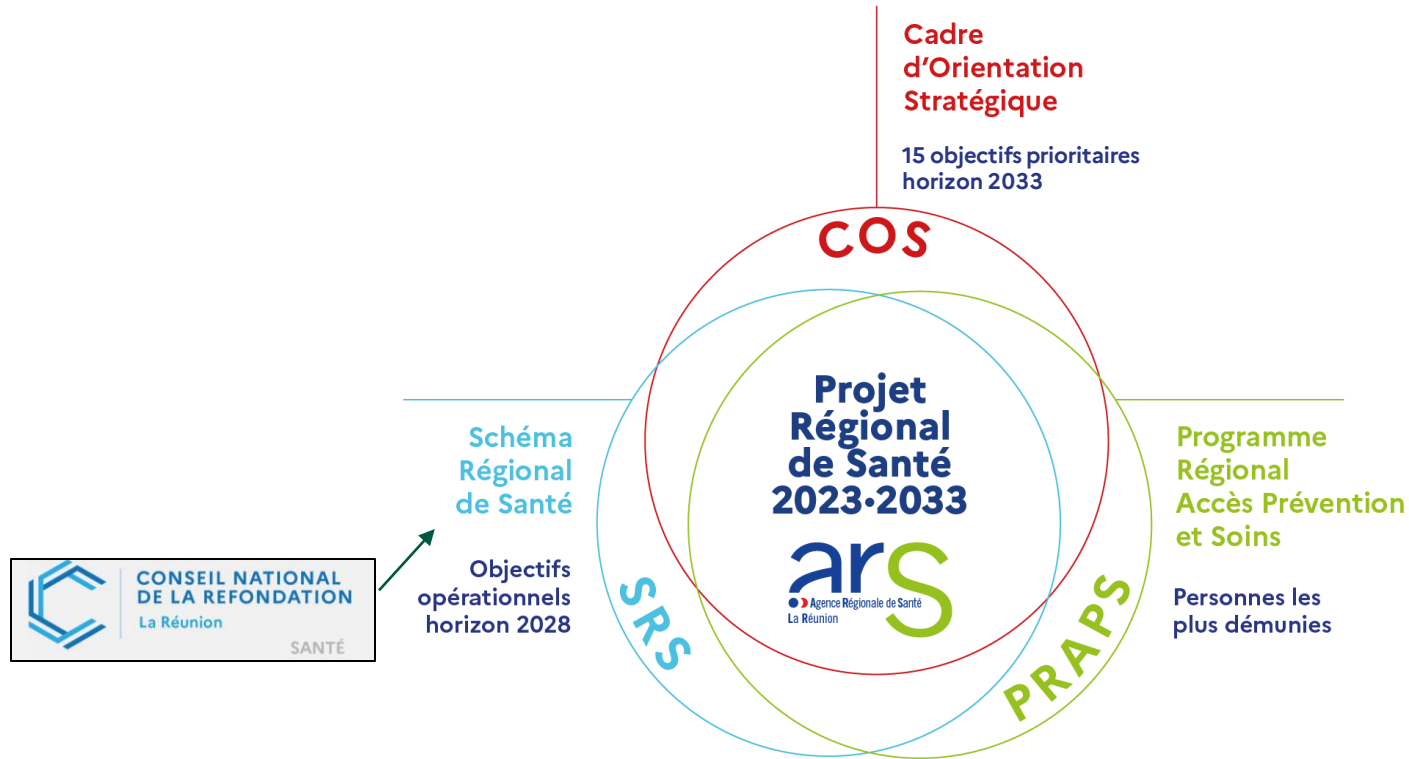
→ Adoption du **Projet Régional de santé La Réunion 2023-2033** par le directeur général de l'ARS La Réunion par arrêté N° 391/2023 du 30 octobre 2023 après avis réglementaires :

- du Préfet
- de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)
- du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)
- des Collectivités territoriales
- du Conseil d'Administration de l'ARS

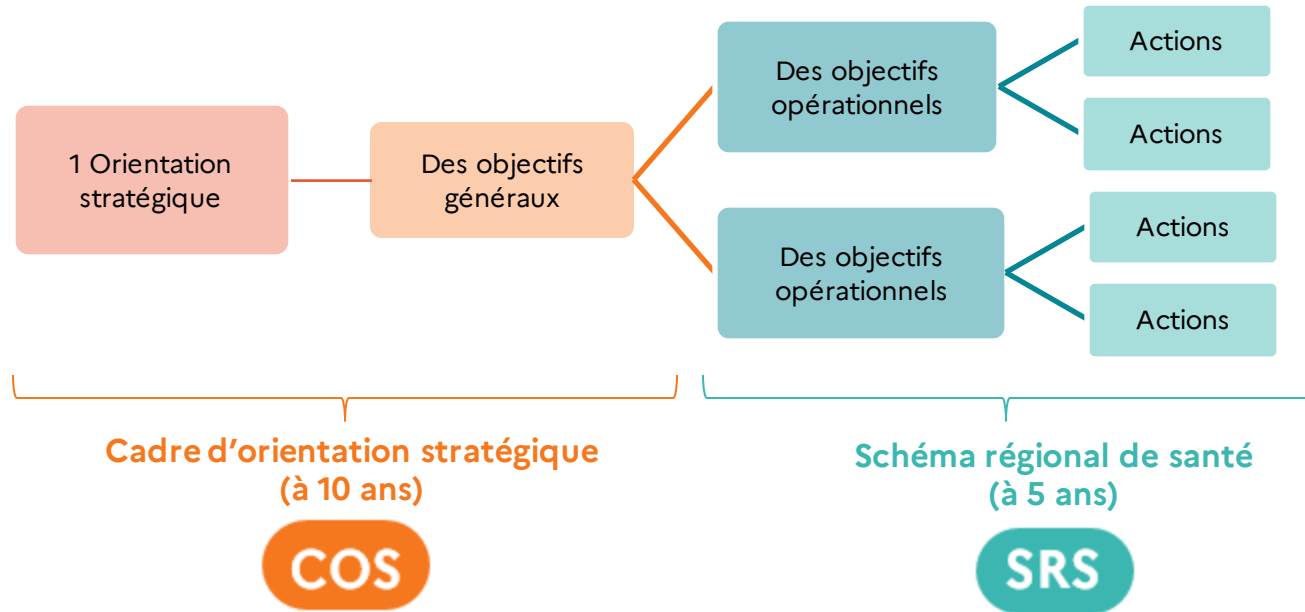
→ Un **Projet Régional de Santé** construit autour de 15 priorités pour améliorer l'état de santé des réunionnais et du système de santé du territoire:



Volets constitutifs du projet régional de santé 2023-2033



Arborescence du PRS



Modalités de suivi du PRS



Des comités PRS pour suivre la mise en œuvre du PRS

Modalités :

- **Des comités de suivi dédiés** à chacune des priorités de santé du PRS La Réunion (= des comités reconduits par rapport au précédent PRS et des comités à installer)
- **Réunion** 1 fois /an pour l'ensemble des thématiques. Animation par l'ARS.

Travaux des comités de suivi :

- 1** **Priorisation des actions du PRS et échanges en séance, donnant lieu ensuite à l'élaboration de la programmation**
 - ⇒ Feuilles de route 2024-2025 qui inscrit les engagements prioritaires de l'ARS sur la période
- 2** **Suivi des actions du PRS La Réunion** : recherche des convergences entre les actions de l'ARS et celles des partenaires, partage des avancées annuelles, des actions en cours, identification des freins
 - ⇒ Ajustement de la programmation des actions si besoin

Des comités PRS pour suivre la mise en œuvre du PRS



2024: 1

Priorisation des actions du PRS et échanges en séance, donnant lieu à l'élaboration de la programmation

⇒ Feuilles de route 2024-2025 qui inscrit les engagements prioritaires de l'ARS sur la période

2025: 1 2

Suivi des actions du PRS La Réunion : recherche des convergences entre les actions de l'ARS et celles des partenaires, partage des avancées annuelles, des actions en cours, identification des freins

⇒ Ajustement de la programmation des actions si besoin

Modalités de mise en œuvre et suivi



Priorisations des actions

- Des critères pour prioriser les 525 actions et leviers actions du SRS 2023-2028 pour bâtir des feuilles de route annuelles et bi annuelles
- Des leviers d'actions identifiés qui peuvent nécessiter une déclinaison plus explicite
- Des actions communes à plusieurs thématiques

Critères :

- ✓ **Maturité de l'action :** projets en cours, projets prêts. Partenaires, opérateurs identifiés, volontaires
- ✓ **Effet attendu :** impact du projet
- ✓ **Faisabilité de l'action :** Démarrage possible de l'action en 2024 et /ou 2025
- ✓ **Temps de construction de l'action :** compatibilité avec la durée du SRS
- ✓ **Caractère structurant de l'action :** actions participant à la transformation du système de santé
- ✓ **Synergie avec autres actions du PRS :** actions impactant d'autres priorités du PRS

Modalités de mise en œuvre et suivi

Calendrier



Présentation de la thématique



La santé mentale

COS

Objectifs généraux à 10 ans

Prévenir les troubles mentaux et les conduites suicidaires

Dépister, diagnostiquer et prendre en charge précocement les troubles mentaux

Garantir la continuité des soins, la qualité des accompagnements et l'inclusion sociale des patients

Renforcer la connaissance et la recherche et évaluer l'impact des politiques de santé mentale

SRS

Objectifs Opérationnels à 5 ans

Lutter contre la stigmatisation et prévenir l'apparition des troubles psychiques

Renforcer les capacités de repérage, d'orientation et de prise en charge précoce

Organiser l'accès aux soins psychiatriques non programmés ou urgents

Compléter l'offre de prise en charge

Favoriser les droits et l'inclusion dans la société des personnes souffrant de troubles psychiques

Disposer d'une capacité régionale d'évaluation des actions, et de recherche et d'épidémiologie en santé mentale

Proposition de programmation actions 2024 -2025



Objectif Opérationnel 1 - Lutter contre la stigmatisation et prévenir l'apparition des troubles psychiques

- Sensibiliser le grand public à la santé mentale
- Communiquer sur l'offre de santé mentale afin de la rendre lisible et accessible
- Soutenir les programmes de développement des compétences psycho-sociales des enfants et des parents
- Développer la prévention des risques psychosociaux dans le milieu professionnel

Priorités 2024-2025 :

➔ Sensibiliser le grand public à la santé mentale :

Mobilisation de l'ensemble des acteurs (services de psychiatrie, ESMS, GEM, Balise Psy, Communes) pour déployer des actions dans le cadre des semaines d'information en santé mentale 2024 (du 7 au 20 octobre 2024)

➔ Communiquer sur l'offre de santé mentale :

Partenariat entre masante.re et les acteurs de la Communauté Territoriale de Santé Mentale

➔ Poursuite du déploiement des programmes de développement des CPS en lien avec le Rectorat

Objectif Opérationnel 2 - Renforcer les capacités de repérage, d'orientation et de prise en charge précoce

- Déployer les formations permettant d'améliorer le repérage et le dépistage des troubles psychiques : formations premiers secours en santé mentale, formations en prévention du suicide et réseaux Sentinelle
- Poursuivre la réorganisation des CMP et des CMPEA pour garantir une première prise en charge dans des délais réduits
- Organiser la coopération entre les CMP et CMPEA et les professionnels de ville (médecins généralistes, psychiatres, psychologues)
- Clarifier l'articulation des missions des CMPEA, CMPP et de la PCO pour faciliter l'orientation des patients et la complémentarité de l'offre de soins

Priorités 2024-2025 :

- ➔ Déploiement des formations premiers secours en santé mentale et/ou de réseaux Sentinelles
- ➔ Poursuite du renforcement des CMP et CMPEA, notamment en temps de psychologues
- ➔ Améliorer l'articulation entre la psychiatrie et les professionnels de ville, notamment en lien avec le déploiement du volet santé mentale du service d'accès aux soins

Objectif Opérationnel 3 - Organiser l'accès aux soins psychiatriques non programmés ou urgents

- Etendre le Service d'Accès aux Soins aux demandes de soins psychiatriques ;
- Installer une coordination de l'accès aux soins psychiatriques urgents et post-urgents entre l'hospitalisation publique et privée au travers d'une coordination territoriale des lits ;
- Expérimenter des équipes de soins intensifs à domicile complémentaires des visites à domicile

Priorités 2024-2025 :

- ➔ Installation du SAS santé mentale (fin avril 2024)
- ➔ Actualisation de la convention mettant en place le réseau des urgences, particulièrement en ce qui concerne la gestion des urgences psychiatriques
- ➔ Déploiement d'équipes de soins intensifs à domicile

Objectif Opérationnel 4 - Compléter l'offre de prise en charge

- Identifier et structurer des filières spécialisées : troubles des comportements alimentaires (TCA) en lien avec les services hospitaliers somatiques
- Poursuivre le déploiement d'une offre graduée de la prise en charge des adolescents à toutes les étapes sur le territoire
- Consolider la coopération entre la psychiatrie et l'offre médico-sociale (handicap, personnes âgées, addictologie)
- Intégrer la pair-aidance et les Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) dans la prise en charge des patients
- Développer des programmes d'éducation thérapeutique du patient, accessibles aux patients et à leurs proches

Priorités 2024-2025 :

➔ **Signature d'un avenant au Contrat Territorial de Santé Mentale qui doit notamment permettre de poursuivre la consolidation de l'offre**

Objectif Opérationnel 5 - Favoriser les droits et l'inclusion dans la société des personnes souffrant de troubles psychiques

- Consolider les dispositifs d'accès et de maintien au logement et à l'emploi
- Faciliter l'accès aux soins ne relevant pas de la santé mentale (soins somatiques, addictologie ...) des personnes souffrant de troubles psychiques
- Soutenir les familles d'accueil sociales et les assistants familiaux
- Former et soutenir les aidants pour favoriser le maintien à domicile

Priorités 2024-2025 :

- ➔ Un travail avec les professionnels de ville pour améliorer l'accès aux soins, à la prévention et à l'éducation thérapeutique
- ➔ Soutenir les familles d'accueil sociales et les assistants familiaux
- ➔ Former et soutenir les aidants : déploiement des programmes de psychoéducation Bref (en lien avec l'Unafam) et Pro famille
- ➔ Lancement d'un AMI en février 2024 pour la création de 9 GEM dont 5 GEM dédiés aux adultes souffrant de troubles psychiques

Objectif Opérationnel 6 - Disposer d'une capacité régionale d'évaluation des actions, et de recherche et d'épidémiologie en santé mentale

- Créer un centre de ressources régional en santé mentale chargé de contribuer à l'évaluation épidémiologique et des actions menées en santé mentale et à la diffusion des connaissances
- Soutenir les études en santé mentale permettant de caractériser la situation régionale et d'orienter l'action publique
- Soutenir la recherche en santé mentale à La Réunion

Priorités 2024-2025:

- ➔ Installation du centre ressources en santé mentale de l'EPSMR
- ➔ Création d'une structure d'animation territoriale de la recherche en santé mentale (portée par le CHU et la DRCI)
- ➔ Renouvellement du tableau de bord Santé mentale, en lien avec l'ORS, suite à l'évaluation du PTSM

Les indicateurs associés - SRS



Objectifs généraux à 10 ans	Indicateurs
1- Prévenir les troubles mentaux et les conduites suicidaires	<ul style="list-style-type: none">▪ Incidence des suicides▪ Nouvelles admissions annuelles en ALD 23 chez les moins de 25 ans▪ Délai de première prise en charge en CMP et CMPEA
2. Dépister, diagnostiquer et prendre en charge précocement les troubles mentaux	
3. Garantir la continuité des soins, la qualité des accompagnements et l'inclusion sociale des patients	
4. Renforcer la connaissance et la recherche et évaluer l'impact des politiques de santé mentale	

La santé mentale

SRS 2023-2028

Objectifs opérationnels à 5 ans	Indicateurs
<p>1. Lutter contre la stigmatisation et prévenir l'apparition des troubles psychiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Représentation de la maladie psychique (enquête santé mentale en population générale) • Bien être des enfants étude Enabee (SPF) / Enclass (OFDT)
<p>2. Renforcer les capacités de repérage, d'orientation et de prise en charge précoce</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délais d'accès à une première consultation en CMP et CMPEA / File active des CMP • Nombre de personnes formées aux premiers secours en santé mentale
<p>3. Organiser l'accès aux soins psychiatriques non programmés ou urgents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du taux de passage aux urgences pour motif psychiatrique
<p>4. Compléter l'offre de prise en charge</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A définir dans le cadre de l'avenant au contrat territorial de santé mentale
<p>5. Favoriser les droits et l'inclusion dans la société des personnes souffrant de troubles psychiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aidants ou d'accueillants familiaux formés
<p>6. Disposer d'une capacité régionale d'évaluation des actions, et de recherche et d'épidémiologie en santé mentale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets de recherche

Échanges / questions diverses



Merci de votre attention

Pour toute question :

monique.bogen@ars.sante.fr

cyril.heribert-laubriat@ars.sante.fr

ars-reunion-prs@ars.sante.fr

